

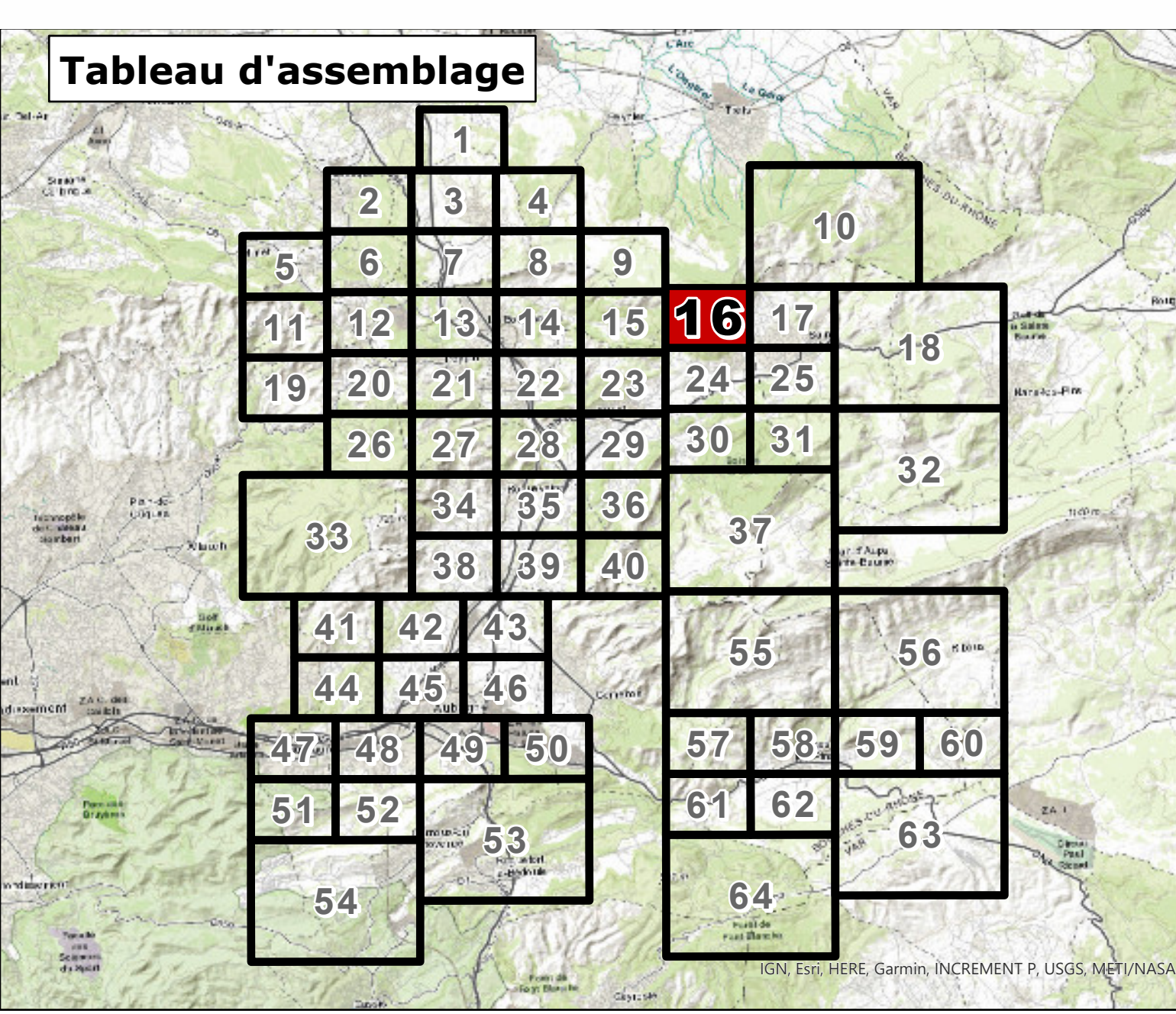
Règlement - pièces graphiques

M. Planches de zonage

PLANCHE
16

PLUi approuvé par DCM le 29 juin 2023

AURIOU, LA BOUILLADISSE, SAINT-ZACHARIE
N
1:2 000



Urbanisme

URBANISME
 - Limite de zone
 - Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Polygone constructible

EMPLACEMENTS RESERVES
 - Emplacement réservé pour voirie
 - Autre emplacement réservé
 - Emplacement réservé de mixité sociale
 - Servitude pré-localisation pour équipement

Patrimoine
PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL
 - Elément remarquable
 - Elément remarquable faisant partie d'une façade
 - Canal de Marseille et dérivations

MIXITES SOCIALES ET FONCTIONNELLES
 - Secteur de mixité sociale
 - Linéaire commercial
 - Polarité commerciale
 - Pôle de vie

DIVERS
 - Servitude d'affilié d'un projet
 - Bâtiment pouvant changer de destination
 - Secteur de richesse du sol ou sous-sol

PATRIMOINE NATUREL
 - Espace vert protégé
 - Autre protégé ponctuel
 - Alignement végétal
 - Espace vert protégé
 - Terrain ouvert à protéger

PRESCRIPTIONS (IMPLANTATION / HAUTEURS)
 - Implantation imposée
 - Marge de recul
 - Marge réglementaire "entrée de ville"
 - Prescription de hauteur
 - Prescription de vue

Fond de Plan
 - Parcelaire
 - Elément de repère
 - Bâti dur
 - Bâti léger
 - Pêche ou Plan d'eau
 - Cimetière

